

INFORMATIONS DE RENTREE DU 3 MAI 2021

Chers parents,

Suite à cette troisième période de confinement, nous avons conscience de la difficulté pour chacune et chacun d'avoir dû vivre la scolarité à distance. Le travail a été mis sur l'ENT et donné à ceux qui l'ont demandé en version papier, des tablettes ont été prêtées. Les enseignants, les personnels de vie scolaire et moi-même vous avons contacté et sommes restés disponibles pour répondre à vos questions et accompagner le numérique.

Nous retrouverons vos enfants avec plaisir le 3 mai 2021.

Certains projets pourront être mis en œuvre : « fresques » pour les classes de 4^{ème}, « théâtre » pour ceux de 3^{ème}, « son » pour les 5^{ème} et nécessitent des aménagements d'emploi du temps, ceux-ci vous sont donc communiqués en pièce jointe.

PROTOCOLE SANITAIRE

"L'accueil des élèves au collège se fera dans le respect du protocole sanitaire en vigueur depuis le 1er février.

1. Déclaration des cas covid ou cas contacts.

Les règles de contact-tracing en milieu scolaire ont été significativement renforcées depuis début février en lien avec les autorités sanitaires

Elles sont de nouveau renforcées au moment de la reprise des cours en présence à compter De 3 mai.

La survenue d'un cas confirmé parmi les élèves entraîne systématiquement la fermeture de la classe à laquelle appartient l'élève pour une durée de 7 jours.

Cette règle s'applique pour tout élève déclaré cas positif par ses responsables légaux. Les élèves cas positifs sont isolés pour une durée minimale de 10 jours (pour les cas symptomatiques à partir de la date des premiers symptômes ; pour les cas asymptomatiques à partir de la date du prélèvement).

Tous les autres élèves de la classe seront considérés comme contact à risque.

Les responsables légaux des élèves sont immédiatement informés. Cette information vaut justificatif de la suspension de l'accueil des élèves.

Ces derniers ne pourront reprendre les cours en présentiel que s'ils remplissent les conditions attendues pour les contacts à risques.

A l'issue de la période de fermeture, les responsables légaux des élèves devront attester sur l'honneur de la réalisation d'un test par l'élève et du résultat négatif de celui-ci ((test immédiat et absence de symptômes évocateurs de la Covid-19 et test négatif à J7).

En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire de l'élève sera maintenue jusqu'à la production de cette attestation ou à défaut pour une durée maximale de 14 jours."

En cas de survenue d'un cas confirmé portant la variante britannique du SARS-CoV-2 :

- La conduite à tenir autour d'un cas confirmé de la variante britannique est la même que pour le cas général conformément aux prescriptions des autorités sanitaires.

En cas de survenue d'un cas confirmé portant la variante sud-africaine ou brésilienne du SARS-CoV2 :

- L'apparition d'une variante sud-africaine ou brésilienne du SARS-CoV-2 chez un élève implique la fermeture de la classe. Tous les élèves de la classe seront assimilés à des contacts à risque.

2 - Mesures pour le restaurant scolaire : maintien de l'organisation mise en place précédemment

- Non brassage entre élèves de classes différentes (Les élèves déjeunent avec les camarades de leur groupe classe).

- Distanciation d'au moins deux mètres entre les groupes classes.

- En dernier recours, une limitation de l'accueil des élèves dans les locaux de restauration aux seuls élèves qui ne peuvent déjeuner à leur domicile ou un accueil des élèves par roulement pourra être déterminé par la collectivité de rattachement.

3 - Aération salles de cours et locaux - EPS :

- Si les conditions climatiques et matérielles le permettent, possibilité d'activités ou enseignements en extérieur.

- Une aération de tous les locaux occupés doit avoir lieu au moins 15 minutes le matin, pendant chaque récréation, pendant les intercourrs, au moment du déjeuner. Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu a minima toutes les heures.

- Les cours d'EPS sont organisés dans le respect des gestes barrières. Toutefois, la pratique à l'intérieur n'est pas autorisée.

4 - Les épreuves du Brevet et du CFG

Les épreuves terminales du diplôme national du brevet sont maintenues.

5 - Les activités extra-scolaires

Jusqu'à nouvel ordre, ces activités sont suspendues.